

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Renaud MUSELIER - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Michel ILLAC - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 006-1005/09/BC

■ Lancement d'un Appel d'offres pour la requalification des voies du Panier 5e tranche - 2e phase Marseille (2ème arrondissement). Aménagement de la partie haute de la Place du Refuge. Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

L'opération d'aménagement de la place du Refuge 13002 Marseille s'inscrit dans le cadre du programme de réhabilitation des espaces publics du quartier du Panier.

A ce titre, et afin de compléter les aménagements déjà réalisés sur les quatre premières tranches et sur la cinquième tranche, 1^{ère} phase –qui concernait l'îlot Madeleine dont les travaux se sont déroulés en 2007- le Conseil de Communauté a approuvé, par délibération du 9 octobre 2006, l'affectation d'une Autorisation de Programme de 2 000 000 euros affectée à la cinquième tranche, 2^e phase.

Le périmètre opérationnel correspondant est constitué de la rue des Repenties, de la traverse Baussenque, et de l'espace appelé place du Refuge, composé du parvis au droit de l'îlot neuf et de systèmes d'embranchements récupérant la différence de niveau avec la rue du Refuge.

Il comprend en outre, dans le cadre d'une convention passée avec la Ville de Marseille, la Cour de la Bibliothèque attenante.

Le projet élaboré conjointement avec la Ville de Marseille prévoit un remodelage de la topographie du site permettant la création de gradins et l'édification d'une plateforme accessible à tous les usagers. Il s'agira par ailleurs de traiter l'ensemble des revêtements de surface dans une gamme de matériaux de qualités répondant à la charte opposable dans ce secteur.

Les exigences de livraison de cette opération, conjuguées et ainsi incompatibles avec les contraintes opérationnelles liées aux travaux de fouilles archéologiques et à la coordination nécessaire avec le programme immobilier sur l'îlot neuf attenant, ont conduit MPM à revoir sa planification et les procédures engagées.

Ainsi, la dalle de fondation du parvis de la future place du Refuge, hors emprise soumise à prescription de fouilles archéologiques, a été réalisée, toute sujétions de réseaux comprises, sur les marchés de Grosses Réparations pour un montant de 245 000 euros TTC et livrée selon l'échéance souhaitée.

Consécutivement, le marché de travaux attribué au groupement d'entreprises SOGEV-URBA TP (VOI 15-19/10/06/BC) pour la réalisation de cet aménagement a dû être résilié compte tenu des modifications des

conditions techniques, des modes opératoires et du phasage ayant entraîné un bouleversement des délais et du coût du marché 06/0150.

Il convient désormais de parachever ces travaux par la réalisation du chantier de fouilles archéologiques selon l'arrêté préfectoral de prescription de fouilles archéologiques n° 1272 et 1273 du 28/02/07.

La zone à fouiller d'une surface de 500 m² se situe à l'emplacement des « futurs gradins ».

La direction des fouilles sera assurée par le service d'archéologie de la Ville de Marseille selon un support logistique fourni par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Par ailleurs, dans un souci de préserver la pérennité des revêtements réalisés, le phasage de l'aménagement s'appuiera sur le calendrier de réalisation du programme immobilier de l'îlot neuf.

Le traitement de la « partie basse », mitoyenne avec la parcelle à construire, composée de l'esplanade du Refuge et de la traverse Baussenque constituant les seuls accès possibles à ce chantier, se calera sur la livraison du gros œuvre des bâtiments de l'îlot 9. Ces prestations feront l'objet d'un futur marché.

En conséquence, il est prévu dans le cadre du présent marché la réalisation des prestations suivantes :

Fouilles et logistique des travaux archéologiques sur 500 m², nivellement, fondation et construction des gradins, réfection de la rue des Repenties en revêtements de pierres calcaires et porphyre.

Compte tenu de l'estimation des travaux, il s'avère nécessaire de lancer une procédure d'Appel d'Offres ouvert par application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Le marché sera passé sur bordereau de prix unitaires, et ne comprendra ni lot, ni variantes.

Le délai d'exécution sera de huit mois dont un mois de période de préparation, comprenant 4 mois d'exécution de fouilles.

Cette opération bénéficie d'une subvention de 1 010 926 euros allouée par décision de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 20 avril 2007.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil Communauté au Bureau et au Président
- La délibération du Conseil de Communauté du 26/06/06 approuvant l'affectation d'une autorisation de Programme d'un montant de 1 800 000 euros ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 09/10/06 augmentant l'Autorisation de programme de 2 000 000 euros ;
- Les arrêtés n° 1272 et 1273 de la DRAC pour la prescription de fouilles archéologiques ;
- La subvention à hauteur de 50% allouée par la Commission Permanente du Conseil Général des BDR lors de la séance du 20 avril 2007.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la requalification et à l'aménagement de la « partie haute » de la place du Refuge 13002 Marseille.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, pour la passation d'un marché de travaux relatif à l'aménagement de la partie haute de la place du Refuge 13002 à Marseille.

Article 2 :

Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises annexé.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2009 et suivants. Opération 2006/00142 – Nature 2315 – Fonction 822.

Pour Visa
La Vice-Présidente Déléguée
A la Voirie et aux grandes
infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation
Le Président Délégué de la
Commission Voirie et Signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI